

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS

A3 SECURE – SAS au capital de 2 000 €

Siège social : 197 Avenue Théodore Braun, 69400 Villefranche-sur-Saône

RCS Villefranche-Tarare 940 819 949

En date du 19 mars 2026

Présents :

- Monsieur Claude CICERON
- Monsieur Mehdi HOSNI
- Monsieur Loïc MORAND

Associés détenant la totalité des actions composant le capital social.

Bureau :

La séance est présidée par Monsieur Claude CICERON, Président.

Ordre du jour :

- Révocation du Directeur Général
- Pouvoirs pour formalités

PREMIÈRE DÉCISION – Révocation du Directeur Général

Les associés constatent que Monsieur Mehdi HOSNI occupe les fonctions de Directeur Général de la société.

Dans un souci de mise en conformité avec la réglementation applicable aux activités de sécurité privée, notamment au regard des exigences du CNAPS, les associés décident de mettre fin aux fonctions de Directeur Général de Monsieur Mehdi HOSNI.

En conséquence, il est décidé :

- de révoquer Monsieur Mehdi HOSNI de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour,
- de constater que la société reste dirigée par son Président, Monsieur Claude CICERON.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION – Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales, notamment auprès du guichet unique (INPI), en vue de l'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés.

Clôture de séance

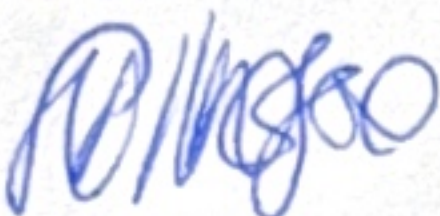
La séance est levée.

Fait à Villefranche-sur-Saône,
Le 19 mars 2026

Signatures :

Le Président :
Claude CICERON

Signature :



Les associés :

Mehdi HOSNI

Signature :



Loïc MORAND

Signature :

